



Acheteur :
COMMUNE DE PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN

FOURNITURE ET LIVRAISON DE FIOUL DOMESTIQUE

MARCHE PASSE SELON LA PROCEDURE ADAPTEE
ARTICLES 28 et 77 DU CODE DES MARCHES PUBLICS

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

R.C

Pouvoir adjudicateur : Madame Le Maire de Plogastel-Saint-Germain

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

SOMMAIRE

- ARTICLE 1- OBJET DE LA CONSULTATION

- ARTICLE 2 - CONDITION DE LA CONSULTATION

- ARTICLE 3 - DUREE DU MARCHE ET DELAIS

- ARTICLE 4 - MONTANT DU MARCHE

- ARTICLE 5 - ORGANISATION DE LA CONSULTATION

- ARTICLE 6 - JUGEMENT DES OFFRES

- ARTICLE 7 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

ARTICLE 1 - OBJET DU MARCHE

Le présent marché a pour objet la **fourniture et la livraison de fioul domestique** pour le compte de la Commune de Plogastel Saint Germain.

ARTICLE 2 — CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2-1- Mode de consultation

Procédure adaptée sous la forme d'un marché à bons de commande.
Cette procédure est soumise aux articles 28 et 77 du Code des marchés publics.

2-2- Allotissement

Sans objet

2-3- Solution de base

Le dossier comporte une solution de base.
Les candidats devront répondre à la solution de base.

2-4- Variantes et options

Pas de variantes ni d'options, chaque candidat doit présenter une proposition entièrement conforme au dossier de consultation.

2-5 - Modification de détail au dossier de consultation

Le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'apporter, au plus tard cinq jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les concurrents devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les concurrents, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2-6 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **quatre vingt dix (90) jours** ; il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

ARTICLE 3 — DUREE DU MARCHE ET DELAIS

3-1- Date d'effet et durée du marché

Le présent marché ne deviendra définitif et ne pourra recevoir exécution qu'après notification au titulaire.

Le présent marché est conclu pour une durée d'un an à compter de sa notification au titulaire.

3-2- Délais de livraison

Le délai de livraison est précisé par le candidat dans l'acte d'engagement. Ce délai ne pourra pas excéder 48 heures.

3-3- Résiliation

Les modalités de résiliation sont définies par l'article 12 du Cahier des charges.

ARTICLE 4 — MONTANT DU MARCHÉ

4-1- Montant annuel du marché

Le montant maximum du marché est indiqué dans l'acte d'engagement.

4.2 Mode de règlement des prestations

Les paiements sont effectués par virement après émission d'un mandat administratif.

ARTICLE 5 — ORGANISATION DE LA CONSULTATION

5-1- Dossier de consultation des entreprises

5-1-1-Contenu

Les pièces particulières sont les suivantes par ordre de priorité:

- Acte d'Engagement
- Cahier des charges
- Bordereau des prix unitaires
- Règlement de consultation

Les pièces générales sont les suivantes :

Les documents applicables sont ceux en vigueur au 1^{er} jour du mois d'octobre 2016 (appelé MO) d'établissement des prix, notamment : le CCAG Fournitures Courantes et Services.

5-1-2- Conditions de retrait

Le dossier de consultation (DCE) peut être retiré gratuitement par les candidats, à compter du jour de parution de l'avis d'appel public à la concurrence.

La demande de dossier peut s'effectuer soit :

- Par courrier à l'adresse ci-dessous :
Mairie de Plogastel St Germain, place de la Mairie 29710 PLOGASTEL St GERMAIN
- Par fax au 02 98 54 58 93
- Par courriel à l'adresse : mairie@plogastelsaintgermain.fr
- Par téléchargement sur le site internet de l'Association des Maires du Finistère (AMF29) Lien : <http://www.amf29.asso.fr/>

5.2 Modalités de remise des offres

Les offres sont rédigées en langue française et les montants libellés en euros.

Les offres seront transmises sans formalités particulières par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date de leur réception et de garantir leur confidentialité.

La date limite de remise des offres est fixée au :

Mercredi 19 Octobre 2016 à 12 Heures

Les offres réceptionnées postérieurement à la date et l'heure fixée ci-dessus ne seront pas retenues.

5-3- Contenu des offres

Pour examiner les offres, chaque candidat devra produire un dossier complet comportant :

- Lettre de candidature (DC 1),
- Les pièces mentionnées aux articles 43 et 44 permettant l'accès au marché et à l'article 45 du Code des Marchés Publics en vigueur, permettant d'apprécier les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat (DC 2).
- Si l'entreprise est en situation de redressement judiciaire : copie des jugements prononcés à cet effet,
- Les attestations d'assurance,
- L'imprimé relatif à l'État annuel des certificats reçus (NOTI 2)
- Une déclaration sur l'honneur attestant que vos salariés sont employés régulièrement au regard des articles L1221-10, 13243-2 et R3243-1 du Code du travail (DC 6)
- L'Acte d'engagement daté, signé, avec le cachet de l'entreprise et le nom du signataire, accompagné d'un **IBAN**
- Le bordereau des prix unitaires signé dans les mêmes conditions que l'Acte d'engagement,
- Le Cahier des charges signé dans les mêmes conditions que l'Acte d'engagement

ARTICLE 6 JUGEMENT DES OFFRES

Ce jugement sera effectué dans les conditions suivantes :

1. Le prix
2. La valeur technique de l'offre (délai de livraison, références, etc.)

ARTICLE 7 -RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires pour répondre à la présente consultation, les candidats pourront s'adresser à :

Michel LOUSSOUARN
Mairie de Plogastel-Saint-Germain
Place de la Mairie
29710 PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN
Tel. 02 98 54 58 57
Fax 02 98 54 58 93

Courriel : michel.loussouarn@plogastelsaintgermain.fr

Date + Signature et cachet de l'entreprise